



**Assemblée communale ordinaire de la Commune de Vuisternens-dt-Romont
du lundi 17 décembre 2018 convoquée pour 20h00 à la salle communale à La Joux**

<u>Présidence :</u>	<i>M. Jean-Bernard Chassot, syndic</i>
<u>Citoyennes et citoyens actifs :</u>	<i>1'677 convoqués par voie de « tout-ménage »</i>
<u>Citoyennes et citoyens présents :</u>	<i>87 – (5.19 %) y compris les membres du Conseil communal</i>
<u>Scrutateurs nommés :</u>	<i>M. Jérôme Monney pour la première table côté café M. Georges Castella pour la deuxième table, y compris la table du Conseil communal Mme Lyse Mory pour la troisième et la quatrième table côté fenêtres</i>
<u>Citoyennes et citoyens excusés :</u>	<i>M. Jérôme Bifrare, Mme Monique Dumas, Mme et M. Julie et Eric Monney et Mme Nathalie Wicht</i>
<u>Tractanda :</u>	<i>Selon convocation transmise le 7 décembre 2018</i>

Ouverture de l'assemblée par M. Jean-Bernard Chassot, Syndic ;

Citoyennes et citoyens de Vuisternens-devant-Romont, Madame la représentante de la presse, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a le plaisir de vous saluer et vous accueillir pour cette assemblée communale convoquée selon les dispositions de la loi sur les Communes et du mode de convocation décidé en début de législature. Bienvenue également aux nouvelles et nouveaux citoyens qui sont présents pour la première fois.

Avant de déclarer l'assemblée ouverte, M. le Syndic demande s'il y a des observations concernant la convocation et l'ordre du jour de cette assemblée.

M. Charly Morand demande pourquoi les budgets 2019 sont positionnés avant la présentation du nouveau règlement relatif à la distribution d'eau potable. En effet, le résultat du vote a une incidence sur les budgets. La question s'est posée au sein du Conseil communal. Etant donné que le compte de l'eau doit obligatoirement s'équilibrer, des adaptations seront apportées si le règlement venait à ne pas être approuvé. Il est proposé à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en inversant les points 2 et 3. Seules 26 personnes ont demandé la modification de l'ordre du jour, ce dernier restera donc tel qu'annoncé.

L'assemblée peut délibérer selon l'ordre du jour, il est 20h04.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 28 mai 2018

► Approbation

Ce procès-verbal était à disposition au bureau de l'administration communale et sur le site internet de la Commune, pour celles et ceux qui désiraient en prendre connaissance, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Aucune remarque n'étant signalée, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ce procès-verbal en levant la main.

Vote : Le procès-verbal de l'assemblée du 28 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. Budgets 2019

Le budget de fonctionnement 2019 publié dans la brochure d'informations se solde par un excédent de produits de Fr. 4'840.- Le responsable des finances, M. Quentin Moënnat, présentera en détails les différents postes qui ont subi des changements significatifs.

2.1 Présentation du budget de fonctionnement

M. Quentin Moënnat donne de nombreuses informations sur les différents chapitres. A plusieurs reprises, des incidences sont remarquées au sujet des charges de district en raison du retour à un statut normal de la Commune de Siviriez suite au départ de son contribuable important.

M. Michel Mory a une question au sujet du compte « 300.351.00 Participation aux dépenses du Conservatoire » qui indique une différence de près de Fr. 30'000.- Ceci est dû au nombre d'élèves inscrits dans la Commune.

2.2 Présentation du budget des investissements

M. Quentin Moënnat poursuit avec la présentation des investissements.

2.2.1 Remplacement du tracteur pour le service de voirie

Le Conseil communal propose à l'assemblée un investissement de Fr. 95'000.- pour le remplacement du tracteur de la Commune. L'actuel, qui avait été acheté d'occasion, commence à coûter cher à l'entretien et n'est pas toujours optimal pour certains travaux. Plusieurs offres ont été demandées et plusieurs véhicules ont été testés par les employés communaux qui utilisent quotidiennement ce tracteur. Le choix s'est porté sur un véhicule de démonstration, un tracteur Claas Arion 420, qui correspond aux besoins des utilisateurs.

M. Michel Mory demande quelle est son utilité. A ce jour, les employés communaux doivent régulièrement faire appel à des indépendants comme MM. Damien Girard et Gaëtan Cardinaux pour effectuer divers travaux. Ce nouveau tracteur servira au quotidien aux employés communaux. Tant pour l'implantation des piquets à neige, des barrières à neige, de l'entretien des gargouilles, du ramassage des feuilles. En raison de la situation financière favorable du moment, le Conseil communal souhaite effectuer cet investissement en 2019. M. Michel Mory demande pourquoi on ne pourrait pas continuer à solliciter les indépendants. En raison de l'utilisation hebdomadaire d'un tracteur, la gestion de la mise à disposition provoquerait certaines contraintes

M. Gérard Suard demande si ce tracteur est prévu pour d'autres utilités. Il sera équipé dans le but d'effectuer un grand nombre de tâches.

Mme Evelyne Girard demande le décompte d'heures d'utilisation du tracteur de M. Damien Girard. Il s'avère que cette année, seul le tracteur de M. Gaëtan Cardinaux a été utilisé.

Rapport de la commission financière

M. Jean-Claude Dumas fait lecture du rapport de la commission financière qui, après avoir reçu les explications nécessaires, invite l'assemblée communale à accepter cet investissement ainsi que son financement.

Approbation

Vote : L'assemblée accepte cet investissement de Fr. 95'000.- par 77 voix, 2 contre épreuves et 8 abstentions.

2.3 Rapport final de la commission financière – Approbation

La parole est à nouveau donnée à M. Jean-Claude Dumas pour la lecture du rapport de la commission financière. Après avoir examiné les budgets lors de sa séance du 28 novembre 2018, la commission financière soulève un point qui a suscité quelques réactions de ses membres. Il s'agit du poste « 900.400.00 Impôt sur le revenu » qui paraît surestimé. Par rapport aux comptes 2017, l'augmentation des produits représente une hausse de 11.3 %, soit Fr. 445'000.- Sous cet angle, un résultat sensiblement inférieur à celui budgétisé pourrait être attendu. Indépendamment de ce qui précède, le budget présenté tient compte des réalités économiques, c'est pourquoi, la commission financière préavise favorablement les budgets et invite l'assemblée communale à les accepter.

2.4 Vote final des budgets des investissements et de fonctionnement

a) L'assemblée accepte le budget des investissements par 86 voix et 1 contre épreuve

b) L'assemblée accepte le budget de fonctionnement à l'unanimité.

3. Règlement communal relatif à la distribution d'eau potable

Pour répondre pleinement aux exigences de la loi cantonale sur l'eau potable, la Commune de Vuisternens-devant-Romont a dû se conformer à de nombreuses prescriptions, notamment une réfection complète de son réseau, abandonner ses captages de Lieffrens, former un fontainier et réaliser un autocontrôle de son approvisionnement et de ses infrastructures.

Ces travaux sont à bout touchant et M. le Syndic profite de remercier le responsable de l'eau potable, M. Raymond Menoud, pour le travail réalisé. Aujourd'hui, un nouveau règlement doit être établi et ce projet de règlement est soumis à l'assemblée. Il était consultable sur le site internet de la Commune, raison pour laquelle M. le Syndic propose de ne pas le prendre article par article mais de présenter le chapitre 4 qui parle du financement. Ce règlement a été soumis à la surveillance des prix qui a transmis les recommandations qui sont présentées à l'assemblée :

- Réduire la taxe de raccordement pour que les nouveaux montants facturés ne varient pas, par rapport à la situation actuelle, de plus de 20% pour chaque type de bâtiment.
- Echelonner l'augmentation dans le temps, pour qu'aucun usager ne subisse soudainement une augmentation des taxes annuelles supérieures à 30%.

Le Cc a décidé de proposer un prix fixe du m3 et non une délégation de compétences pour la fixation du tarif. Si des adaptations devaient être apportées à l'avenir, le règlement devra à nouveau être présenté à l'assemblée.

Les articles relatifs au financement sont commentés les uns après les autres. Tous les prix indiqués dans le règlement sont hors taxe.

M. Jean-François Girard demande si un plafonnement est prévu pour l'article 41 al. 3. La réponse est négative. Les exploitations agricoles ne sont pas concernées par cet article.

M. Michel Mory constate une augmentation de Fr. 0.60 par m³ d'eau et demande si cette répercussion sera également constatée sur l'épuration. La réponse est négative. Aucune modification du règlement relatif aux eaux usées n'est prévue bien qu'à l'avenir, le sujet sera repris lors de la mise en place d'une association des bassins versants.

M. Charly Morand demande un complément d'information au sujet de l'augmentation du prix de l'eau. Selon M. Prix, il est recommandé d'échelonner l'augmentation dans le temps, pour qu'aucun usager ne subisse soudainement une augmentation des taxes annuelles supérieure à 30%. Or, avec un prix proposé à Fr. 1.70/m³ contre Fr. 1.10/m³ actuel, cela représente plus de 30% d'augmentation. L'ancien règlement prévoyait un prix maximum de Fr. 1.30/m³. Le Conseil communal a toujours maintenu le prix de Fr. 1.10/m³ bien qu'une augmentation aurait déjà dû être faite antérieurement. Le rapport de M. Prix indique des recommandations alors que la loi exige que la Commune s'autofinance à 100%.

Le budget 2019 indique un achat d'eau de Fr. 150'000.- et une vente d'eau de Fr. 255'000.- Cette eau vendue n'est pas considérée uniquement comme un bénéfice mais est nécessaire au paiement de charges liées au réseau d'eau. La Commune a une convention avec l'AVGG et qui lui donne un droit de vote quant au prix de vente de l'AVGG.

M. René Uldry demande un complément d'information sur l'art. 41. al. 5. En effet, cet article prévoit une taxe de base annuelle de Fr. 0.15 par m² de surface de terrain déterminant pour les fonds non raccordés mais raccordables situés en zone à bâtir. La Commune doit tenir compte des infrastructures à développer dans ses prévisions. Le propriétaire qui a une zone à bâtir qui peut être valorisée par un bâtiment doit y contribuer.

M. Christophe Gay demande si le prix de Fr. 1.70/m³ est HT ou TTC. Comme indiqué à l'art. 35, les taxes prévues dans le présent règlement s'entendent hors taxe sur la valeur ajoutée. Le taux d'imposition est de 2.5% à ce jour.

M. Jean-François Menoud a une source privée et est au regret de constater que le débit actuel est à moins d'un litre minute contre plus de 28 litres/minute en 2016. Il remercie le Conseil et le personnel communal pour la rapidité de traitement de sa demande de raccordement et relève que Fr. 1.70/m³ reste un prix très abordable.

3.1. Approbation

- **Vote** : L'assemblée accepte le nouveau règlement relatif à la distribution d'eau potable par 82 voix, 2 contre épreuves et 3 abstentions.

4. Divers

M. Thibault Conus

M. le Syndic souhaite présenter M. Thibault Conus, nouvel apprenti, qui a débuté sa formation en août dernier auprès de l'administration communale.

Projet Halle de sport polyvalente

Plusieurs emplacements ont été proposés et les deux retenus se situent sur la place de parc actuelle du terrain de foot. Une nouvelle rencontre a eu lieu avec le Service des forêts et de la faune (SFF) ainsi que le Directeur de la DIAF, Monsieur Didier Castella, pour obtenir une autorisation de déboiser une partie de la forêt. Cependant, l'Etat est catégorique, le projet doit pouvoir se réaliser sans déboisement. Une dérogation à la limite forestière a toutefois pu être discutée. De ce fait, la disposition a été revue et un projet réalisable est en cours de réflexions. Selon le planning, un appel aux candidatures sera prévu au mois de mars 2019. Le concours d'architectes se déroulera de mai à août. Ensuite, l'exposition des projets aura lieu et le vernissage est prévu pour la deuxième semaine d'octobre 2019. Un projet concret et chiffré pourra être présenté lors de l'assemblée d'automne 2019.

Mme Marilyn Dénervaud demande l'avenir de la place de jeux et du terrain de pétanque qui sont compromis avec le projet en cours. La place de jeux pourra être déplacée dans la forêt actuelle qui sera revalorisée par la plantation d'autres essences, en accord avec le SFF. Ceci fera l'objet d'un projet parallèle à la construction de la halle de sport polyvalente.

De plus, Mme Marilyn Dénervaud demande s'il est vraiment judicieux que les enfants traversent la route pour se rendre à la halle de sport depuis le centre scolaire. Ce point fait partie des conditions qui devront être prises en considération dans le concours d'architectes.

La parole est donnée aux citoyens qui souhaitent s'exprimer dans les divers :

- M. Jean-Marc Moënnat demande si les horaires de déchetterie pourraient être augmentés. La question est actuellement traitée par le Conseil communal qui va se déterminer au début janvier pour une ouverture supplémentaire.
- M. René-Pierre Macheret demande s'il n'y a pas une possibilité de prolonger le trottoir sur la route de Villaraboud depuis le Chaussé et également instaurer une zone 30 km/h dans le secteur. Ce dernier point est du ressort du Service des ponts et chaussées (SPC). La demande pour le prolongement du trottoir sera faite lors du prochain lot AF. Un projet de contournement était prévu mais n'a malheureusement pas abouti. Le Conseil communal demandera au SPC un abaissement de la vitesse autorisée dans le secteur.
- M. René Savary souhaite savoir quand la route de Lieffrens sera refaite. Il avait été dit que les travaux seraient effectués lors de l'implantation du collecteur des eaux usées dans le secteur mais rien n'a été fait à ce jour. Les travaux de remise en état des endroits endommagés sont prévus pour le printemps prochain. La Route des Chaffaz est liée au projet de route du syndicat AF de Siviriez.
- M. Daniel Equey demande pourquoi des bus passent sur la route de La Neirigue à Villariaz à 12h25. Cette route n'est pas appropriée pour le passage de gros bus car il n'est pas possible de croiser sans manœuvrer sur les champs de privés. Il s'agit d'une ligne de bus officielle La Neirigue – Estévenens – Sommentier qui véhicule également les écoliers.
- M. Vincent Castella demande si en cas de fermeture de la route cantonale comme par exemple lors du goudronnage au printemps dernier, les déviations pouvaient être faites par les grands axes et non par les routes communales parallèles. Malheureusement, la Commune n'a pas pu exiger un tracé de déviation étant donné que les travaux étaient gérés par le SPC.
- M. Charly Morand demande des informations relatives au déploiement de la fibre optique. La personne de contact de Swisscom a garanti une mise en service du dernier boîtier installé à Sommentier d'ici le 21 décembre 2018. Cette connexion desservira la Route de Sommentier et les quartiers de l'impasse de Pra Fleury et du Jura. Le lot 2 qui regroupe Estévenens, La Magne, Lieffrens et Sommentier, sera mis en examen en janvier.

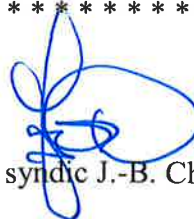
- M. Michel Seydoux, conseiller communal, a pris en main l'élaboration d'un règlement pour les déchets canins. Le document sera présenté lors d'une prochaine assemblée communale.
- M. François Castella relève que les nouveaux horaires des TPF ne permettent toujours pas aux habitants de Sommentier de prendre la connexion à Vuisternens pour se rendre à Romont. M. Michel Seydoux confirme que si et que deux bus se suivent à court intervalle.
- Un nouveau site internet est en ligne depuis aujourd'hui : www.vuisternens.ch Il permet à chaque société de mettre en ligne ses propres manifestations.

M. le Syndic souhaite au nom de ses collègues du Conseil communal et en son nom personnel, à tous les citoyennes et citoyens présents et à leur famille, de bonnes Fêtes de Noël, de grands succès et une bonne santé tout au long de l'année 2019.

L'assemblée est levée à 22h.



La secrétaire V. Menoud



Le syndic J.-B. Chassot
